

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2617

présenté par

M. Lefèvre, Mme Heydel Grillere, M. Ledoux, M. Marion, M. Pellerin, M. Reda, Mme Decodts,
M. Metzdorf, M. Izard, M. Seo, Mme Métayer, Mme Lemoine, M. Ghomi, M. Olive, M. Sorez,
Mme Spillebout, Mme Brulebois, Mme Liliana Tanguy, M. Haury, M. Sitzenstuhl, M. Adam et
M. Masségli

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER M, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.